

Groupement Forestier Les Dunes de Lescours
15 rue Georges Mandel
33110 Le Bouscat
lesdunesdelescours@gmail.com

Bordeaux Métropole

Le Bouscat, Mardi 16 Novembre 2021.

Objet : Projet Champs captants en Médoc / Concertation

Nous avons pris connaissance du dossier de la concertation concernant le champ captant. Ce projet champ captant a pour objectif de prélever de l'eau dans la nappe oligocène au travers de 14 forages dans le secteur forestier des communes de Saumos et du Temple. Ce prélèvement s'élève à 10 millions de mètre cube d'eau par an et sera utilisé par les habitants de Bordeaux Métropole et de ses alentours.

Nous sommes sylviculteurs sur ce secteur, et nos préoccupations sont très grandes quant à l'avenir de la forêt .

Ce projet de champs captants met en danger les forêts et la biodiversité.

Nous savons qu'à partir de 10 cm, une baisse de niveau de l'eau sur les crastes du bassin versant de L'Eyron provoque le dépérissement et la mort des arbres.

Sur le Temple et Saumos, la forêt se remet à peine de deux tempêtes destructrices de 1999 et 2009, et d'une attaque de scolytes en 2010.

Cette forêt est très fragilisée et elle ne supportera pas un manque d'eau dû aux champs captants conjugués au réchauffement climatique.

La baisse du niveau des nappes phréatiques va engendrer un stress hydrique des pins avec attaques de parasites, et la mort des arbres.

Le danger d'une baisse des lagunes est également une baisse des réserves d'eau de la DFCI pour lutter contre les incendies, très présents dans ces secteurs.

La forêt est un pilier fondamental pour l'environnement. Le développement durable passe par la protection de la forêt.

L'eau est un bien commun et d'autres solutions existent pour approvisionner la Métropole.

Ce projet de champs captants est :

- une solution de facilité,
- mal étudié,
- en contradiction avec plusieurs études privées et syndicales,
- orienté et plus que contestable,

avec des conséquences écologiques, sociales et économiques, qui seront catastrophiques et irrémédiables.

Par ailleurs, si ce projet est adopté avec pour conséquences un dépérissement de la forêt, **est-il prévu un dédommagement des sylviculteurs, et un nouveau classement des terrains car inexploitable en sylviculture ? À ce stade aucune réponse certaine.**

Cordialement,

Alain Delor
Elodie Ligeoix-Delor
Gérants du Groupement Forestier Les Dunes de Lescours